

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Nom du produit:** HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

· **Code du produit:** SRP, SRP-10, SRP-44

· **Code de fiche:** 00258-HV-FR

· **Code à barres:** 699913-10475

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

poudre concentrée action
détartrante efficace acide

· **Producteur/fournisseur:**

ADRESSE AMÉRICAINE :

KEMPER SYSTEM AMERICA, INC
1200 NORTH AMERICA DR,
WEST SENECA, NY 14224
TÉLÉPHONE (716) 693-8206
TÉLÉCOPIE (716) 693-8373

ADRESSE CANADIENNE :

KEMPER SYSTEM CANADA
13 - 5200 DIXIE ROAD
MISSISSAUGA, ON L4W 1E4
TÉLÉPHONE (905) 624-5463
TÉLÉCOPIE (905) 624-2840

· **Service chargé des renseignements:**

Tel: (716) 558-2971 ext. 228
www.hvacchem.com

· **Numéro d'appel d'urgence:**

ChemTrec (800) 424-9300
Canada: CANUTEC (appelez en PCV)) (613) 996-6666



2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur
benzotriazole

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque une irritation cutanée.
 Provoque des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**

Tenir hors de portée des enfants.
 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 Se laver soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
 Continuer à rincer.
 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 Rincer la bouche.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

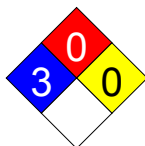
- **WHMIS-symboles:**

D2B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques

E - Matières corrosives



- **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 3
 Inflammabilité = 0
 Réactivité = 0

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

5329-14-6	acide sulfamidique	60-100%
25155-30-0	dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur	3-5%
95-14-7	benzotriazole	≤1%

- **Indications complémentaires:**

Concentrations exactes sont retenus comme des secrets commerciaux.

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POWDRE

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

(suite de la page 3)

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Forme:	Poudre
· Couleur:	Bleu
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non applicable.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

(suite de la page 4)

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0.0 %
VOC (CE)	0.00 %
Teneur en substances solides:	100.0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

5329-14-6 acide sulfamidique

Oral	LD50	3160 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement**
- **Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:**
Placer dans un contenant fermé et étiqueter comme déchets. Placer en lieu sûr et se conformer à tous les règlements fédéral, provincial et local pour l'élimination.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · No ONU | |
| · DOT, TMD, IMDG, IATA | UN1759 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · DOT | SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE) |
| · TMD | 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE) |
| · IMDG, IATA | CORROSIVE SOLID, N.O.S. (SULPHAMIC ACID) |

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

(suite de la page 6)

- **Classe(s) de danger pour le transport**

- **DOT**



- **Class** 8 Corrosive substances.
- **Label** 8
- **TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8

- **IMDG, IATA**



- **Class** 8 Corrosive substances.
- **Label** 8

- **Groupe d'emballage**
- **DOT, TMD, IMDG, IATA** III

- **Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
- **Indice Kemler:** 80
- **No EMS:** F-A,S-B
- **Segregation groups** Acids

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

- **TMD**
- **Quantités limitées (LQ)** 5 kg
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** E

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1759, SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE), 8, III

CA/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Liste canadienne des substances

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

Tous les composants sont compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

5329-14-6 | acide sulfamidique

25155-30-0 | dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur

· Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur
benzotriazole

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Rincer la bouche.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04/03/2014

Numéro de version 1

Révision: 04/03/2014

Nom du produit: HVAC CHEMSM DÉTARTRANT EN POUDRE

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 8)

16 Autres informations

Le format de cette fiche signalétique satisfait aux exigences ANSI Z400, 1-1998, OSHA 1910,1200 et SIMDUT. Kemper System America, Inc offre les informations contenues dans la présente de bonne foi mais ne fait aucune représentation en ce qui concerne son exhaustivité ou sa précision. Ce document est destiné à servir de guide à la manipulation appropriée prudente de la matière par une personne ayant reçue une formation adéquate qui se sert de ce produit. L'utilisation du produit et les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kemper System America, Inc. La garantie des produits se limite aux résultats des essais des performances du produit selon les détails des certificats de conformité. L'interprétation des résultats des essais sont la responsabilité de l'utilisateur. On ne fait aucune autre garantie exprimée ou implicite. Kemper System America, Inc. est une compagnie enregistrée ISO 9001:2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité pour les produits

· **Contact:** Stephen Nowicki

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

CA/FR